

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_044_A | Neurophysiologie Lagache & EEG. \[A\]CollectionBoite_044_A-7-chem | Hérité et dégénérescence. ItemLa castration des crétins](#)

La castration des crétins

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb044_A_f0146

SourceBoite_044_A-7-chem | Hérité et dégénérescence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Caffe](#)
- [Semelaigne](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Casse (né à Chambéry en 1803 + à Paris 1876)

- demandeur, avec l'intérêt social, avant le mariage, et consultation médicale d'un université avec les médecins de famille; cette commission déclara apte au nom du "service médical."

- demandeur aussi la castration pour criminels

"Dans nos sociétés modernes, et dans celle de l'Antiquité, l'h. appartient à un pays avant d'appartenir à lui-même; s'il est dangereux pour la société, celle-ci a le droit de l'enfermer, à la vie; eh bien, moi qui ne trouve chez le criminel que un organe dangereux, je supprime cet organe; la société est la morale en tranquillité."

in Revue (H. Chapuis
AH 1425)



La cour de la ville de Paris

La cour de la ville de Paris (en 1789)

La cour de la ville de Paris est une cour royale qui a été créée en 1789. Elle est composée de magistrats élus par le peuple et est chargée de juger les affaires criminelles et civiles. Elle est considérée comme une institution importante de la Révolution française.

La cour de la ville de Paris a été créée en 1789, à la suite de la suppression des parlements. Elle est composée de magistrats élus par le peuple et est chargée de juger les affaires criminelles et civiles. Elle est considérée comme une institution importante de la Révolution française.

La cour de la ville de Paris (1789)